

L'Industrie houillère en 1948

(Iron and Coal Trades Review, 31 décembre 1948 et 7 janvier 1949).

Cette revue comporte deux chapitres : 1°) la production, les conditions du travail, l'absentéisme, l'activité du comité consultatif, ainsi que certains aspects du marché et de la répartition ; 2°) le commerce extérieur, les problèmes d'organisation et de finances et enfin les perspectives pour 1949.

Le trait le plus saillant de l'industrie houillère britannique en 1948 est un accroissement de production de 9 millions de tonnes par rapport à 1947. Le Gouvernement s'était imposé comme *minimum absolu* 211 millions de t ou un accroissement de 13 1/2 millions de t par rapport à 1947. En s'imposant cette tâche, le Gouvernement était pressé non seulement par les besoins urgents de la consommation intérieure, mais encore plus par la nécessité d'une augmentation spectaculaire des exportations, en vue de préserver le pays d'une catastrophe économique. La balance commerciale de 1947 se traduisait par un déficit de £ 675 millions contre seulement £ 70 millions en 1938 et un bénéfice dans les autres années d'avant guerre. Dans son programme pour tirer la nation de cette situation périlleuse, le Gouvernement travaillait avec la collaboration d'autres nations européennes sous le signe du plan Marshall pour le rétablissement économique du monde.

Aux termes de la convention du 26 juin 1947, le Royaume-Uni avait l'obligation d'élever la production de charbon jusqu'à 214 millions de tonnes métriques en 1949 et à 249 millions en 1951 ; il devait garantir aussitôt que possible après avril 1948 une exportation de 6 millions de t vers les autres Etats participant à la convention et l'élever progressivement jusqu'à 25 millions de t en 1951, non compris les charbons de soute. Lorsque cet engagement fut pris, l'embargo existait sur les expéditions outre mer, l'exportation totale en 1947 était de 5.500.000 t, dont 4 millions pour les charbons de soute des navires étrangers. Les producteurs n'ont guère élevé de critiques contre le programme, mais les représentants des industries et du commerce l'ont trouvé trop modeste et proposé comme objectif une production de 220 millions de t. En mars 1948, les prévisions étaient devenues plus optimistes. A la fin du mois, la production des mines profondes dépassait de 2 millions de t celle de la période correspondante de 1947 et les stocks avaient diminué de 15 millions de t contre 5 1/2 millions en 1947.

En plus, on espérait récupérer une marge considérable de potentiel improductif. Par exemple, la proportion d'absentéisme s'élevait à 12 % au lieu de 6,6 % en 1938-1939. Le rendement par ouvrier-poste était de 2,9 au lieu de 3 t, bien que les engins mécaniques

aient produit 75 % au lieu de 59 % du tonnage total. Les pratiques de limitation ont continué en dépit des engagements contractuels de régularité et d'application et des garanties données par l'Union Nationale des Mineurs. En 1947, le rapport du Comité National estimait à 14 millions de jours de travail la perte due à l'introduction de la semaine de cinq jours et cela devait créer pour les mineurs une obligation d'intensifier leur production.

Production.

D'après le programme quadriennal du Comité Européen de Collaboration, les dépenses du Royaume-Uni en équipements de toutes catégories pour les houillères étaient estimées à 1.042 millions de dollars ou £ 260 millions. Comme contrepartie, le Gouvernement énumérait les mesures suivantes :

1°) Augmentation du nombre des salariés inscrits jusqu'à 750.000 à la fin de l'année et un personnel effectif de 734.000 en 1948 au lieu de 712.000 en 1947 ;

2°) Projet d'installations de 1.000 haveuses au lieu de 900 en 1947 et 677 en 1946 ; de 4.000 convoyeurs au lieu de 2.400 et 1.982 respectivement ; de 155 locomotives souterraines au lieu de 65 et 28 ;

3°) Une rapide mise à fruit des mines à flanc de coteau, en vue de leur faire produire 4 millions de t.

Malheureusement, les événements n'ont pas répondu à l'attente du Gouvernement. Les deux principales causes de déception ont été le manque de main-d'œuvre et le lent progrès de la coordination entre les employeurs et les ouvriers. A la fin de novembre, le nombre des inscrits dans les livres n'était que de 724.000 au lieu des 734.000 prévus. Les autorités ont mal calculé les ressources probables du recrutement et sa répartition en main-d'œuvre indigène ou importée. Dans certains bassins miniers, les ouvriers ont fait opposition à l'introduction des étrangers tant qu'elle n'était pas approuvée par les comités locaux de l'Union des Mineurs et même, dans certains cas, malgré l'approbation de ces comités. En avril, lord Hindley déclarait que si les départs continuaient au taux de 1947, c'est-à-dire 70.000, pour gagner 32.000 ouvriers, il fallait 102.000 nouvelles recrues en jeunes garçons et en adultes. Il avouait que ce serait fort difficile eu égard au manque général de main-d'œuvre dans les textiles, l'agriculture et les armées autant que dans les charbonnages, mais il escomptait deux facteurs favorables : le recrutement des garçons quittant l'école sous le régime de la nouvelle loi sur l'éducation et la garantie donnée par le Ministre du Travail quant à l'embauchage de

30.000 ouvriers continentaux. Ainsi la situation ne semblait pas alarmante, l'exode devant se compenser par les nouvelles inscriptions. En été, M. James Browman, vice-président de l'Union des Mineurs, chargé par cette organisation de s'occuper du recrutement, avertissait le pays de la faillite probable du programme malgré toute sa propagande. En décembre, on était en déficit de 26.000 hommes sur les 750.000 inscrits. Pour la moyenne de l'année, il manque 10.000 ouvriers effectivement employés, ce qui correspond à une perte de production de 2 1/2 millions de t.

Déchet par suite des journées perdues.

Il est difficile d'évaluer la perte de production due aux conflits pendant l'année. Les rapports officiels n'en renseignent qu'une partie. Il y a beaucoup plus de conflits sur les salaires et les conditions du travail, arrangés à l'amiable, que ne l'indiquent les publications du Ministère du Travail. La perte de production porte aussi sur le relâchement précédant les arrêts du travail et la période de réadaptation lors de la reprise. Le rapport du Comité National renseigne pour les 48 semaines finissant en décembre un déchet total de 888.000 t. Il faut y ajouter pour la même période que les congés permis occasionnent une perte de 7 millions de t, les accidents et les réparations : 600.000 t, les causes diverses : 130.000 t. Total, sans compter l'absentéisme : 8.716.000 t. au lieu de 10.865.000 en 1947.

La production des heures supplémentaires volontaires, soit d'une demi-heure par jour, soit du poste du samedi, a été aussi un désappointement. La production du samedi dans la semaine de six jours était de 350.000 t par semaine ou 18 millions de t par an. En réponse à une question posée à la Chambre des Communes, le Secrétaire d'Etat a déclaré que dans les 22 premières semaines, les heures supplémentaires avaient produit 500.000 t et les postes du samedi 3 millions de t, ce qui ferait en tout environ 9 millions de t par an. Mais les présences au poste du samedi ont fortement décliné pendant le second semestre et dans une lettre au *Times* sir Charles Reid annonçait que la production volontaire ne dépasserait pas 8 millions de t.

À côté de ces facteurs défavorables, en quelque sorte normaux, il faut citer les circonstances favorables qui ont amené l'accroissement de 9 millions de t par rapport à 1947 et porté la production au maximum atteint depuis 1940. Bien que l'effectif ouvrier soit en dessous des prévisions, il dépasse cependant de 13.000 unités celui de 1947. Le rendement s'est accru par un meilleur équipement. Le bulletin mensuel des statistiques donne les ventes de machines pour les dix premiers mois :

haveuses : 1.016 dont 244 exportées
 convoyeurs : 3.258 dont 342 exportés
 courroies pour convoyeurs : 22.574.000 t
 locomotives souterraines : 77
 wagonnets de mines pour une capacité de 49.370 t.

Le matériel roulant des chemins de fer s'est accru de 34.090 wagons et d'autres améliorations ont conduit à un transport plus effectif. Pour une période de 48 semaines, il n'y eut qu'une perte de 15.000 t par suite de difficultés ou de manque de wagons, ce qui contraste avec les 455.000 t annuelles de la période 1943-1947.

La tendance à monter du rendement par poste s'est maintenue, mais moins manifeste qu'en 1947 et avec d'inquiétants reculs. Pour les 48 semaines, les nombres moyens de journées, au chantier et en général, ont été de 4,44 et de 4,73, tandis qu'en 1947 ils étaient respectivement de 4,38 et de 4,71. L'absentéisme au chan-

tier a diminué de 15,03 à 14,10 % et pour l'ensemble de 12,45 à 11,51. L'effet utile par ouvrier-poste a monté de 2,85 à 2,92 au chantier et de 1,07 à 1,11 en général. Les pertes dues à des conflits sont tombées de 1.628.000 à 888.000 t. On ne peut encore donner une estimation de l'effet des améliorations techniques sur la production ; en 1947, le rapport du Comité National leur attribuait une augmentation de 5 1/2 millions de t.

Telles sont les raisons principales de l'accroissement de 9 millions de t en 1948. Avec plus d'assiduité et un travail plus intensif, le résultat eut été beaucoup meilleur. Il faut mentionner que dans la semaine finissant le 20 novembre, c'est-à-dire la première phase de l'élan habituel précédant la fête de Noël, la production par homme au chantier s'est élevée à 3,02 comme en 1938, et l'effet utile général à 1,15 (1,14 en 1938). D'autre part, l'absentéisme sévit surtout dans le deuxième semestre et particulièrement en octobre et novembre.

Production par districts.

L'accroissement de production s'est manifesté dans les huit divisions régionales, mais à des degrés divers : minimum 4,9 % dans le Midland, maximum 10,5 % dans le comté de Kent. Sous le rapport du tonnage, le district nord-est (York) vient en tête avec 37.328.000 tonnes (11 mois) et il représente 20,5 % du total. Viennent ensuite le nord (35.201.000 ou 19,3 %), le nord Midland (34.507.000 ou 19 %), le sud-ouest (21.988.000 ou 12,1 %) et l'Ecosse (21.891.000 ou 12 %). Le centre de la production se déplace du bord de la mer vers l'intérieur, et l'aire la plus affectée par la concurrence du pétrole dans la marine est le sud du Pays de Galles qui en 1913, au temps de sa splendeur, produisait 56,8 millions de t ou 20 % du total national (287 millions).

Ciel ouvert et petites mines.

La production n'a pas encore atteint les 15 millions de t prévus en 1942 ; mais, en 1947, elle atteignait 12 millions et 1948 finira par le record de 13 millions. Les sièges d'extraction ont été pourvus de puissantes machines américaines. La pointe de production mensuelle a été réalisée en avril (351.000 t) et le minimum en octobre (220.000 t). Cette industrie occupe 30.000 ouvriers et depuis 1942 elle a fourni 60 millions de t. L'apport des 400 mines privées a diminué considérablement par suite de la concurrence des charbons plus propres des mines d'Etat. Un grand nombre de ces petites exploitations ont été fermées et la production est fort inférieure à celle de 1947 (1.600.000 t).

Relations avec le personnel.

L'agitation en vue d'une augmentation de salaires ou d'autres conditions de travail, qui avait amené la longue grève de 1947, a persisté pendant les premiers mois de 1948 et les différends entre le Comité National et les directeurs de mines ont été plus aigus. Ces divergences de vue concernent surtout les conditions du service. En vertu de la loi, le Comité avait endossé plusieurs systèmes variés de rétribution, les contrats de service contenant des gratifications de logement, chauffage, jardinage, faisant partie des émoluments des directeurs des mines et, dans certains cas, des engagements à long terme largement rétribués. L'immersion de ces contrats individuels dans les barèmes uniformes du Comité National devait naturellement susciter des griefs parmi

les membres de l'administration, du haut en bas de l'échelle. Beaucoup de contrats à long terme ont été résiliés. En 1947, le Comité a licencié 327 personnes avec des traitements annuels variant de £ 5.000 à 8.788 et des indemnités allant de 0 (dans le cas 8.788) à 2.550 et il a payé une somme globale de £ 109.466 en dédommagement des ruptures de contrat. Le mécontentement s'est manifesté aussi parmi les personnes renvoyées au sujet de la lenteur du règlement des compensations réclamées en vertu de la loi de nationalisation. On s'est plaint aussi de l'ingérence croissante des fonctionnaires dans les devoirs et les responsabilités ordinaires des directeurs et d'une indiscipline sans précédent parmi les ouvriers. Ces mécontentements et d'autres encore ont été la cause du rallèment de toutes les recrues, spécialement des sous-directeurs, à la *British Association of Colliery Management* nouvellement fondée et, en février-mars, les diverses Sections ont fait appel à la manière forte, allant jusqu'à la menace de grève, au cas où il ne serait pas porté remède à la situation. Un apaisement s'est produit en juillet par la création d'une Commission mixte avec des représentants du National Coal Board et de la *British Association of Colliery Management* pour rechercher les griefs, mais les négociations continuent et certains différends ne sont pas encore réglés.

Nouvelles augmentations de salaires.

Dans le même temps, les surveillants porions, boute-feux et machinistes exigeaient le règlement des réclamations soulevées à la suite des augmentations accordées aux simples ouvriers du fond et de la surface. Des grèves sourdes de courte durée devinrent le moyen de pression exercé sur les diverses Directions régionales. Trois cent et neuf de ces grèves se situent en mars et 646 dans le premier semestre. La plupart étaient des coups de tête et les disputes auraient pu être apaisées par les organismes de conciliation existants. Il y a eu diverses « grèves sur le tas » motivées non seulement par des questions de salaires, mais aussi par l'emploi d'ouvriers non syndiqués, par des amendes, etc., une entre autres, par protestation contre une décision du Comité National de fermer une mine et de transplanter la main-d'œuvre dans les mines voisines. A part ces interruptions déclarées illégales, criminelles et intolérables par les chefs de l'Union des Mineurs, il y en eut d'autres pendant le premier semestre, ayant pour objet des augmentations de salaires et les heures de travail des surveillants et spécialement des boute-feux. Il en est résulté une perte totale de 1.586.000 journées de travail. Néanmoins, le Comité National a poursuivi sa politique d'apaisement inaugurée en 1947 et qui lui avait coûté £ 62 millions ; pour les dix premiers mois de 1948, le Ministère du Travail a accordé des augmentations à 60.000 hommes pour une valeur de £ 26.800 par semaine. Ces nouveaux règlements ont été négociés entre le Comité et l'Union, ils ne sont pas applicables uniformément partout. A titre d'exemple, voici les nouveaux tarifs qui dépassent ceux de la convention de 1947.

Surveillants porions : £ 11, 13 sh. 9d. pour une semaine de sept postes ; ni primes ni temps supplémentaire. Effet rétroactif à partir de mai 1948.

Pompier : Salaire journalier 28 sh. 6 d. avec un surcroît de 50 % pour heure supplémentaire dans la semaine de cinq jours et double paie le samedi. Effet à partir de septembre 1947.

Boute-feux : Salaire journalier 24 sh. avec les mêmes suppléments à partir de janvier 1948. *Machinistes d'extraction* : Salaire journalier : 21 sh. 10 d. *Chefs de transport* : 24 sh. 7 d. (tous avec les mêmes suppléments). *Mécaniciens du fond* : 1^{re} classe 23 sh. 6 d., 2^{me} classe 21 sh. *Mécaniciens de la surface* : 1^{re} classe 21 sh., 2^{me} classe 18 sh. 6 d.

Employés de bureaux : L'Union Nationale des Mineurs a refusé de s'occuper d'eux dans les négociations avec le Comité National et celui-ci a traité avec chacune des Unions particulières, mais des conventions ont été finalement adoptées. Le principe est de hiérarchiser les employés et de fixer les appointements pour chaque grade, mais dans l'application ceux qui touchaient plus que les nouveaux barèmes ont vu leur situation maintenue tandis que les autres recevaient des augmentations. Les nouveaux traitements comprennent les indemnités antérieures, de sorte que tout membre du personnel doit payer son loyer au Comité s'il occupe une maison du charbonnage. Les salaires pour la 1^{re} classe varient entre 115 sh. 6 et 157 sh. 6 par semaine, avec des augmentations annuelles de 6 sh. par semaine. La 2^{me} classe varie entre 38 sh. 6 à l'âge de 15 ans jusqu'à 130 sh. à 27 ans, mais sans accroissement statutaire. La durée normale de la semaine est fixée à 38 heures (non compris les repas). Le samedi continue à être un jour d'ouvrage et les heures supplémentaires sont payées aux prix de base.

Autres personnes des cadres payées à la semaine : Elles sont classées en quatre groupes dont les salaires s'échelonnent entre £ 12 et £ 7, 10 sh. par semaine. Les inspecteurs du travail touchent de £ 6, 15 sh. à £ 7 suivant l'étendue et la responsabilité des attributions. Ces taux excluent toutes les primes et avantages antérieurs ainsi que les heures supplémentaires. Ils s'appliquent à la semaine de sept postes, mais pas obligatoirement à un minimum de 7. Les livraisons de charbon domestique à prix réduit sont maintenues.

Toutes ces concessions ont été faites après une décision du Tribunal d'appel commentant le Livre Blanc du Gouvernement sur les salaires et les réclamations des mineurs. Statuant sur une réclamation des boute-feux, le Tribunal a déclaré qu'il n'était pas lié par le Livre Blanc, surtout quand il s'agit de réclamations introduites six mois avant la publication et qu'il faut tenir compte de la qualification des ouvriers et de la justice de leur cause. Parlant de la structure des salaires, le Tribunal admet qu'une uniformisation et une simplification sont désirables. Il reconnaît qu'un changement radical d'une coutume établie depuis longtemps exige beaucoup de temps et de patience, mais il espère que les négociations en cours ne dureront pas au delà du temps nécessaire.

Indemnités pour blessures.

A partir du 2 août 1948, outre les indemnités prévues par la loi sur les assurances dans l'industrie, les mineurs atteints par une incapacité de travail recevront les suppléments suivants : 1^o) 20 sh. par semaine aux adultes et un peu moins pour les mineurs ; 2^o) 33 1/2 % pour incapacité ; 3^o) 20 sh. par semaine à une veuve de plus de 40 ans ou incapable ou ayant un enfant à charge ; 4^o) 5 sh. par semaine dans les autres cas ; 5^o) 20 sh. par semaine à une femme ayant la charge d'un enfant d'un ouvrier tué.

Les fonds nécessaires sont fournis par le Comité à raison de 4 d. par tonne extraite, par une retenue hebdomadaire de 4 d. par ouvrier adulte et 2 d. pour

un jeune ouvrier ; ils sont gérés par un comité national mixte de dix membres, cinq ouvriers et cinq employeurs.

Les principales critiques que soulève ce système sont : a) que les houilleurs ne supportent que 1/6 des dépenses et le Comité National 5/6, tandis que la loi sur l'assurance nationale les impute par moitié ; b) les houilleurs sont avantagés par rapport aux autres serviteurs des industries nationalisées, chemins de fer, gaz et même des armées ; c) que l'âge auquel la veuve touche une plus forte pension est ramené de 50 à 40 ans ; d) différence de la représentation entre ce Comité National et les comités régionaux ; e) rétablissement du vieux mode de calcul en fonction des salaires, avant et après l'accident.

En dépit de toutes ces concessions, l'Union des Mineurs a continué à s'agiter pour d'autres motifs : indemnités aux mineurs congédiés, inscription obligatoire à l'Union, révision des prix des subsistances. En ce qui concerne les mineurs privés d'emploi par suite des mesures de reconstruction, le principe d'une indemnité a été admis par les Ministres du Travail, du Combustible et des Assurances Sociales, mais il n'y a pas encore de règlement quant aux modalités d'application.

Coût de la vie.

À partir de 1939, les mineurs ont reçu un extra se montant au maximum à 2 sh. 8 d. par poste pour les adultes et 1 sh. 4 d. pour les garçons avec une augmentation de 0,7 d. pour chaque point de l'index excédant 155. Comme cela a lieu dans d'autres industries, l'Union des Mineurs a proposé le remplacement de ce règlement par un autre basé sur l'index des prix de détail en 1947. D'après ce dernier, le supplément de 2 sh. 8 d. devrait être porté à 3 sh. 6 d. Mais on fait observer que toutes les augmentations de salaires et avantages concédés depuis 1942 ont élevé bien davantage les ressources des mineurs. Le salaire moyen des ouvriers de toutes catégories est de 165 sh. pour une semaine de cinq jours ; en 1938, il était de 53 sh. 11 d. pour une semaine de six jours, soit un accroissement de 206 %. Cela revient à dire que l'allocation de vie chère a passé de 2 sh. 5 d. à 8 sh. 4 d. par poste. Les pourparlers continuent entre l'Union et le Comité National. Ce dernier a décidé, à la demande de l'Union, de retenir d'office les cotisations de membre à tout mineur qui donnerait son consentement par écrit, mais il s'est refusé à n'embaucher que les membres de l'Union.

Comité Consultatif.

Ce Conseil National a continué à se réunir périodiquement et il a donné un avis favorable sur les points suivants : 1°) Le but à court terme du Comité National doit être de développer au maximum la production des puits, le rendement des hommes et des machines ; 2°) organiser le personnel « sur la base de l'expérience et des conditions locales » et non pas d'après un plan national uniforme ; des instructions ont été données dans chaque division afin de réviser les attributions du personnel, eu égard à ce qui peut être fait dans chaque mine, d'abord pour l'effectif actuel et ensuite pour les nouvelles recrues ; 3°) développer l'emploi des wagons de 20 tonnes. Sur 861 puits inspectés, 359 sont capables d'utiliser ces wagons, 149 en sont incapables et 353 nécessitent des modifications dont le coût serait de £ 2 millions ; 4°) l'établissement par le Ministre du Combustible de dispensaires et centres médicaux

d'importance appropriée à celle des charbonnages ; on en prévoit 217 dont 37 sont déjà en construction et les autres à l'étude. Un centre d'apprentissage mécanique sur le plan de celui de Sheffield sera établi en Ecosse.

On voit par ce qui précède de quelle importance est tout l'appareil de conciliation institué dans l'industrie minière et quelle pourrait être son efficacité dans le règlement des conflits, s'il y avait une réelle bonne volonté d'y faire appel. Jamais peut-être cet appareil n'a été aussi peu respecté que dans le premier semestre 1948, mais il en a été mieux au second semestre. Notons ici deux déclarations qu'il est bien difficile d'accorder.

Au Congrès de l'Union Nationale des Mineurs, qui s'est tenu à Whitley en juillet, le président Lawther dit « que l'Union, dans l'avenir comme dans le passé, doit modeler sa politique et diriger son action dans l'intérêt de ses membres ». De son côté, lord Hyndley, président du Comité National, veut que dans une industrie nationalisée l'intérêt public prime tout et doive être considéré comme déterminant, aussi bien par les ouvriers que par les employeurs. Nier cette responsabilité commune et proclamer l'indépendance des Trade-Unions, c'est ouvrir la porte aux actions illégales des factions et encourager le syndicalisme. S'adressant à l'assemblée de Whitley, lord Hyndley plaide pour la fidélité aux engagements et aux conventions et montre l'utilité de la consultation à tous les degrés. Les institutions de conciliation fournissent le moyen d'apaiser les conflits au sujet des salaires et des conditions du travail, d'une manière ordonnée et démocratique. Les grèves n'ont plus de raison d'être.

Le marché et la distribution.

Rien n'a été changé à l'organisation adoptée en 1947. Le charbon s'écoule par les mêmes canaux qu'avant la nationalisation, excepté dans quelques cas spéciaux. Le Comité National possède 840 dépôts, la plupart dans les houillères, et dessert 411.000 ménages et quelques entreprises industrielles. Il projette de vendre directement aux industries nationalisées ; des négociations sont en cours depuis 1947 avec les chemins de fer. En ce qui concerne l'exportation, des conférences ont eu lieu depuis la fin de 1947 entre le Comité National et la Fédération des Exportateurs de charbon quant au choix et à la rémunération des exportateurs. Quant au choix des exportateurs en vue des transactions particulières, le Comité propose : 1°) que les désirs des acheteurs d'outre-mer et des associations déjà établies soient pris en considération ainsi que les opérations dans le passé ; 2°) le Comité ne vendra qu'à des exportateurs enregistrés ; 3°) le contingentement et la rétribution seront modifiés. La taxation à 5 % du prix f.o.b. sera supprimée et le Comité fixera la rémunération à des prix variables allant jusqu'à 9 d. par tonne suivant les circonstances de chaque transaction ; elle est payable par déduction sur le prix f.o.b. Un Comité mixte a étudié ces propositions. Les représentants des exportateurs ont l'impression que le Comité se réserve le droit d'exporter directement. Aucun engagement définitif n'est intervenu. En fait, le Comité utilise les services des exportateurs et leur paie une commission de 6 d. par tonne. Les armateurs font valoir que leurs frais s'élèvent au double d'avant guerre, qu'il leur reste à peine de quoi couvrir leurs frais généraux et les commissions de leurs agents d'outre-mer, et ils réclament un meilleur traitement.

Nouvelle loi sur l'industrie charbonnière.

Le Parlement est saisi d'un nouveau projet de loi modifiant l'Acte de nationalisation en ce qu'il limite l'activité du Comité National à la Grande-Bretagne. Le but, d'après l'exposé du Secrétaire du Ministère du Combustible, est de donner au Comité National toute liberté en matière de vente des charbons britanniques. A l'exemple du Syndicat Rhénan-Westphalien et de la Pologne, il aurait des représentants et des établissements dans tous les pays. De la sorte, il aurait : a) à surveiller les achats de machines et de matériel de mines aux Etats-Unis ; b) à établir des stocks pour la marine à l'étranger ; c) à vendre directement aux consommateurs étrangers ; d) à affréter des bateaux pour le transport des charbons britanniques.

Tout ceci, en somme, est le mécanisme ordinaire du commerce extérieur, mais l'opposition y voit une menace d'expropriation des exportateurs actuels, ce dont le Gouvernement se défend. En plus, le projet de loi autorise le Comité National à mettre un terme à ceux des contrats à long terme qu'il a dû prendre à charge lors de son entrée en fonction et qui seraient un obstacle à ses pouvoirs statutaires. Tels sont : 1^o) les obligations contractuelles de fournir à des firmes désignées tout le charbon demandé, et cela dans les quatorze jours de la commande, avec au moins 68 % et au plus 90 % d'une qualité déterminée et le reste en une autre qualité ; 2^o) de pourvoir certaines usines pour un terme de trente ans à partir de 1933, à des prix qui ne peuvent varier qu'en fonction du taux des salaires des mineurs ; 3^o) de fournir à une firme déterminée 1.000 t par an au prix de 5 sh. ; 4^o) doivent être résiliés certains contrats à long terme avec des agences de vente ayant des droits exclusifs sur certains marchés particuliers. Dans le Sud du Pays de Galles, ces agences distribuent 11 millions de tonnes. D'après le Ministère, ces contrats entravent l'activité statutaire du Comité National et la loi a pour but de les écarter d'ici au mois de janvier 1950.

Prix de vente.

Les seuls changements survenus en 1948 sont l'extension aux navires étrangers de l'augmentation de 25 sh. par tonne pour les charbons de soute et l'augmentation de 2 sh. 6 d. par tonne pour toutes les qualités de la consommation intérieure, à l'exception des schlamms. En attendant la réforme promise de toute la gamme des prix, le Comité a été prié par le Ministère d'établir des prix provisoires tenant compte de la différence de qualité. En conséquence, le Comité a fait savoir qu'à partir de juillet 1948, le prix des menus non lavés serait diminué de 15 sh. Les prix des qualités supérieures seront augmentés, suivant grosseur, de quelques pence jusqu'à 3 sh. par tonne. Le prix des charbons domestiques rationnés ne sera pas changé.

L'effet de ces changements sur le prix moyen de vente est assez faible. L'index-number des ventes du Comité (1930 = 100) a été de 298 en juin, 300 en septembre, 301,7 en octobre-novembre. Mais les changements ont amélioré les conditions de la concurrence pour les charbons menus. On espère que ces ajustements faciliteront la compilation de toute la structure des nouveaux prix, dont la date est encore incertaine. Dans une conférence à Oxford, en août, M. Brown, chef du Service de la Reconstruction, a dit que le barème répondrait à la vraie valeur des combustibles. Le Comité s'efforce de combattre la concurrence du gaz et de l'électricité. Le Comité établira des prix par zones, mais d'une façon limitée, sans attenter au prin-

cipe que le prix de vente doit être égal aux frais de production plus les frais de transport.

Commerces intérieur et extérieur.

Pendant la période de 48 semaines, terminée en décembre 1948, la consommation totale s'est élevée à 191.339.000 tonnes contre 174.222.000 en 1947, soit un excédent de 17.117.000 tonnes ; la production aux mines a passé de 182.083.400 t à 192.996.200 t ; les exportations ont monté de 4.913.000 t à 14.904.000 t.

La répartition est donnée dans le tableau ci-après en milliers de tonnes pour 48 semaines :

INTERIEUR		1948	1947
Gaz		22.325	20.631
Electricité		26.156	24.627
Eaux		360	385
Chemins de fer		15.352	13.580
Cokeries		20.425	18.113
Fer et acier		7.906	8.061
Constructions métalliques ...		3.139	2.832
Autres industries		27.671	25.365
Total pour l'industrie		38.776	36.258
Charbons domestiques.			
Aux mineurs		4.506	4.590
Entrepôts des marchands ...		26.780	26.491
Anthracites et charbons de			
chaudières		2.155	2.379
Houillères		9.843	10.153
Divers		11.697	12.302
Total à l'intérieur		176.435	169.300
EXPORTATIONS			
Iles du Canal		155	149
Autres destinations		8.850	634
Entrepôts maritimes étrangers ...		930	105
Charbons de soute, y compris			
le cabotage		4.969	4.034
Total des exportations		14.904	4.913
Total général		191.339	174.222

Le trait le plus saillant de ce tableau est l'augmentation du volume des exportations ; il dépasse les prévisions de la Conférence de Paris en 1947, qui étaient de 13 millions de t pour l'année. Dès février 1948, le Ministre a informé le Comité National qu'il pouvait disposer de 15 à 16 millions de t pour les exportations et les charbons de soute. Le succès des négociations est dû à l'échange du charbon britannique contre des vivres, des matières premières et des dollars américains. La présence des énormes stocks de la période d'été a contribué heureusement à l'exécution du programme. A la fin de 1947, les stocks s'élevaient à 16.357.000 t contre 8.279.000 t à la fin de 1946. Le tonnage le plus bas stocké en 1948 a été de 13 millions de t en mars et il est remonté pendant les mois d'été pour atteindre 16 1/2 millions en novembre. Au 4 décembre 1948, les approvisionnements des diverses industries étaient les suivants : électricité : 6,2 semaines ; gaz : 4,3 ; chemins de fer : 2,1 ; fer et aciers : 5 ; autres industries : 6,8.

La publication des statistiques d'exportation a été reprise en février. Pendant les seize semaines finissant

au 21 février, le total des chargements s'est élevé à 2.197.000 t. A la fin de mai, le total correspondant aux conventions dépassait 9 1/2 millions de t, se répartissant comme suit, en milliers de t : Irlande : 1.570 ; France et Colonies : 1.300 ; Argentine : 1.000 ; Italie : 1.000 ; Suède : 930 ; Danemark : 870 ; Espagne : 520 ; Brésil : 500 ; Pays-Bas : 450 ; Finlande : 460 ; Belgique : 240 ; Norvège : 200 ; Suisse : 100 ; Islande : 50. Des arrangements étaient pris pour un total d'expéditions de 7 millions de t. En communiquant ces résultats à une conférence de presse en juin, M. Gaitskell expliquait qu'on prévoyait déjà un manque de 60.000 t par semaine sur les qualités les plus demandées par les clients d'outre-mer, notamment les charbons classés. Dans un grand nombre de cas, les achats de charbons de qualité inférieure sont subordonnés à la fourniture d'une quantité convenue de charbons de bonne qualité. Les consommateurs étrangers n'acceptent pas de prendre autant de menus et de grains non lavés que le fait le consommateur britannique. La proportion de menus expédiés en Europe n'est que de 4 %, tandis qu'elle était de 14 % avant la guerre. Les consommateurs se plaignent aussi du renchérissement de 25 sh. f.o.b. et des mauvaises conditions dans lesquelles certains charbons leur arrivent. Le Comité National s'est défendu en disant qu'il n'avait fait qu'ajuster les prix à ceux du commerce intérieur et qu'il s'efforçait de donner satisfaction quant au charbon sale.

Le montant des chargements par semaine a varié entre 175.000 t en mars jusqu'au maximum de 429.000 dans la première semaine d'octobre, et la moyenne pour octobre-novembre est de 370.000 t.

Les difficultés rencontrées par le Comité National dans son commerce d'exportation ont été : 1°) un manque chronique de disponibilités après avoir satisfait le marché intérieur ; 2°) le cours de la livre sterling qui a interrompu quelque temps les expéditions en France ; 3°) la répugnance du Ministère du Combustible à se défaire de certaines réserves par crainte d'une crise hivernale ; 4°) la concurrence du marché européen résultant d'un accroissement de production de 18 à 20 % dans la Ruhr et la Pologne.

Les statistiques du Board of Trade, pour les onze mois de 1948 (les charbons de soute des steamers n'étant pas considérés comme une exportation), donnent les chiffres suivants :

Charbon	9.387.468 t	4.748.366 £
Coke	723.187 t	3.303.973 £
Briquettes	173.227 t	707.016 £

Par rapport à 1947, le volume a décuplé et la valeur f.o.b. a augmenté de 37 %. Comparées à 1938, les exportations ont atteint 39 % en volume, ce qui correspond aux prévisions budgétaires du Ministère des Finances, mais la valeur en livres sterling est supérieure de 10 % aux prévisions. La valeur nominale des exportations est de £ 38 millions contre £ 37 millions en 1938.

Problèmes d'organisation.

La tâche de réorganiser l'industrie minière dans la nationalisation n'a pas été moins ardue en 1948 qu'en 1947. Les difficultés proviennent surtout des divergences de vue dans les méthodes administratives et elles ont été rendues manifestes par la retraite de sir Charles Reid en mai dernier.

Pendant les débats au Parlement, le Gouvernement a déclaré sans équivoque que la nationalisation des charbonnages était un essai et un premier pas dans

la voie de la socialisation de la propriété et du dirigisme de toutes les industries. Le 15 mai 1948, le Comité National déclare qu'il a le devoir d'aider au succès de la nationalisation et que dans ses méthodes il ne se laissera pas dévier de la voie tracée par le Parlement. Quant aux vues de sir Charles Reid, elles étaient diamétralement opposées. Il faut se rappeler que sir Charles Reid est un ingénieur des mines, imbu des traditions de l'industrie privée dans un des groupes de houillères les plus prospères et les plus avancées du pays. Lui et ses collègues du Comité Consultatif, créé en 1944 pour rechercher tous les progrès techniques tendant à la prospérité et au plein rendement des houillères, ont formulé leurs recommandations dans le rapport Reid « en tant qu'ingénieurs des mines et du point de vue professionnel ». Il est vrai que, dans ce rapport, sir Charles considérait comme une « nécessité cardinale » l'érection d'un organisme doté par le Parlement de pleins pouvoirs pour établir un plan de réorganisation des houillères sur la base des conclusions du rapport. Dans sa lettre de démission, il écrit qu'il a accepté de faire partie du Comité National dans l'espoir de pouvoir contribuer à la réalisation des recommandations du rapport Reid. Mais il insiste sur le point que l'organisme nécessaire pour achever pratiquement la reconstruction sous la souveraineté de l'État doit être fondé sur les principes sains des affaires, avec la pleine responsabilité de la direction à tous les degrés et l'autorité que cela exige. Au sujet de l'autorité qui remplit aujourd'hui les fonctions, il ajoute : « Je ne crois pas que l'organisation actuelle, encombrante et mal inspirée, est capable de produire tout le charbon nécessaire aux besoins intérieurs et à l'exportation, et à un prix de revient satisfaisant ; elle ne peut pas lutter avec l'indiscipline si agressive dans les mines aujourd'hui ; elle ne peut pas régler effectivement les prix de revient ; elle ne peut pas non plus, à mon sens, accomplir le programme vital de réorganisation que le Gouvernement a établi et que les experts miniers attendent. De plus, elle ne donne pas l'instruction assurée et efficace, nécessaire aux agents de la direction et aux ouvriers ».

Une rupture était inévitable en présence de divergences aussi marquées dans les conceptions et peut-être aussi dans les tempéraments. Le Comité National persévère dans sa politique d'organisation. Les houillères sont groupées en cinquante circonscriptions d'environ 4 millions de t, ayant chacune un directeur général, et ces circonscriptions sont groupées en huit divisions régionales. La proposition de supprimer ces huit divisions et de donner à chaque circonscription une autonomie financière, a été rejetée aussi bien par le Comité que par le Ministère. Le Comité a réaffirmé qu'il était prêt à se laisser guider par l'expérience et à peser tous les avis constructifs de ceux qui, du dedans ou du dehors de l'industrie minière, sont disposés à l'aider.

Modifications au sein du Comité.

Au début de l'année, deux membres ont été relevés de leurs fonctions. Un nouveau membre non fonctionnaire a été nommé, ce qui porte à cinq les membres du Conseil primaire de direction. Président : lord Hyndley ; Vice-Président : sir Arthur Street.

Un Comité de propositions, présidé par sir Arthur Street, a été formé pour faciliter la besogne administrative des sphères supérieures. Sir Charles Reid a été remplacé par sir Geoffrey Vickers, conseiller juridique du Comité, sans titre professionnel mais d'une grande compétence en administration. M. E. H. Brown a été chargé de la succession de Reid en ce qui concerne la reconstruction et sir Robert Burrow, membre du

Comité directeur du Nord-Ouest, a été nommé président d'un nouveau comité dont sont membres sir Charles Reinold, président de l'Institut de Direction, et sir Marc Hoogson, président de la Confédération de la Construction Navale, « en vue de faire l'inventaire de la situation actuelle du Comité en matière d'organisation et donner avis sur les progrès possibles ».

Comité Burrow.

L'érection de ce Comité s'est faite sous la pression de l'inquiétude manifestée par l'explosion de la bombe Reid, le mécontentement répandu parmi les ingénieurs et les directeurs de mines, la démission de plusieurs hauts dignitaires, due aux troubles apportés aux pratiques et privilèges d'avant guerre, la fréquence alarmante des grèves et des conflits locaux.

Le Comité Burrow, qui est la seule réaction du Comité aux plaidoyers successifs de sir Charles Reid pour une enquête sérieuse par des personnes compétentes et indépendantes, s'est occupé exclusivement de la structure et des méthodes administratives du Comité National même. Les investigations ont duré quatre mois, mais le Président étant lui-même membre du Comité National, les témoignages étant en général reçus oralement et confidentiellement, le Comité National du Charbon s'est opposé à la publication du rapport Burrow et il s'est borné à un exposé de ses recommandations principales et des décisions propres du Comité National.

Dans cet exposé, le Comité National déclare qu'il a cherché à suivre les règles recommandées quant à la dévolution des responsabilités, la création d'un clair canal de commande, la distinction nette entre l'élaboration de la politique et son exécution, mais sans empêcher les agents de l'exécutif de participer à la confection du programme. En conclusion pratique, les changements suivants ont été approuvés : 1^o) un second vice-président et trois nouveaux membres adjoints ; 2^o) développement des conférences mensuelles entre le Comité et les chefs de divisions ; 3^o) les membres du Comité, tout en gardant leurs attributions statutaires, laisseront l'exécution à leurs subordonnés ; 4^o) le Comité des Propositions sera élargi de manière à comprendre d'office tous les membres du Comité National et il continuera à siéger fréquemment, tandis que le Comité général se réunira une fois par mois, assisté par quatre commissaires consultatifs ; 5^o) extension de la pratique actuelle de la consultation des comités régionaux sur toute question de salaires et d'appointements, mais la décision reste du domaine exclusif du Comité National ; 6^o) les circonscriptions restent responsables vis-à-vis du Comité National par l'entremise des comités régionaux, leur action sera renforcée dans le sens de la consultation et de la coordination, mais diminuée dans les mesures d'exécution ; 7^o) adjonction de membres consultatifs aux comités de division ; 8^o) les présidents et vice-présidents auront la seniorité dans les comités divisionnaires ; 9^o) le directeur de la division commerciale aura la charge de la distribution dans les divisions qui sont en même temps productrices et consommatrices, mais il aura en mains toutes les divisions qui ne produisent pas de charbon ; 10^o) les services commerciaux et ceux de la production sont solidairement responsables de la préparation du charbon, sous l'autorité du directeur de chaque circonscription ; 11^o) on étudiera la question d'établir des dépôts et des services de vente indépendants de la section de production.

Propositions d'un membre du Comité de Production.

A la suite d'un voyage d'études aux États-Unis d'Amérique, M. T. Young a fait paraître en mai un rapport dont voici les principales conclusions : a) La seule solution pour arriver rapidement à une production plus intensive consiste à chercher des stimulants au travail et non plus seulement des augmentations du salaire nominal. A celles-ci, dit M. Young, il est temps de mettre un terme, mais il faut procurer au mineur une nourriture plus abondante et meilleure ainsi que d'autres commodités de la vie domestique et civile. A cette fin, M. Young préconise un plan de rations supplémentaires et de « bons ménagers », basé sur l'assiduité des mineurs ; b) en présence de la concurrence des prix mondiaux, tout effort doit être fait pour maintenir les salaires au niveau actuel ; c) c'est le devoir du Comité National d'encourager et de développer tous les talents mis à sa disposition et d'assurer aux mineurs les plus âgés un état de vie correspondant à leur responsabilité ; d) les ingénieurs des mines doivent avoir l'autorité voulue pour exercer leur fonction et ils doivent être garantis contre toute division d'autorité et de responsabilité ; e) il n'y a aucune raison pour maintenir indéfiniment quelques exploitations qui ne peuvent travailler qu'avec de lourdes pertes.

Du point de vue technique, M. Young déclare qu'il y a peu de choses nouvelles à retenir de la mécanisation américaine comme applicables dans nos conditions, mais il considère comme très désirable l'introduction des locomotives à trolley et comme urgent l'achat de toutes les machines susceptibles d'accélérer l'avancement et de réduire le prix des galeries au rocher. Il recommande la liaison avec les autorités minières des U.S.A. en matière de recherches.

Finances.

Les résultats ont été beaucoup meilleurs qu'en 1947. A la fin de septembre 1948, les statistiques du Comité National renseignent un bénéfice brut de £ 11 millions, non compris les charges résultant des intérêts et des compensations dues aux anciens propriétaires de mines. Dans la période correspondante de 1947, la perte était de £ 7 millions. Cette amélioration est due à trois causes : 1^o) augmentation de 9 millions de t de la production vendable ; 2^o) augmentation de 7 sh. 9 d. du prix de vente à la mine ; 3^o) accroissement dans le rapport 10 contre 1 du volume des exportations. D'un autre côté, les frais de production ont été plus élevés. Les augmentations de salaires et autres concessions à tous les membres du personnel ont porté le prix de revient à la mine de 40 sh. 4 d. (1947) à 45 sh. 5 d. La plus-value a laissé un bénéfice de 1 sh. 7 d. au lieu d'une perte de 1 sh. par t en 1947. Ces chiffres seront modifiés quand on connaîtra les résultats de décembre, mais puisque la tendance de la production a été favorable, on peut estimer qu'après déduction de toutes les charges, il restera un bénéfice de £ 2 millions, ce qui contraste avec la perte de 23 1/2 millions en 1947.

La part des différentes régions dans ces résultats est aussi inégale qu'en 1947. Les districts exportateurs, à l'exception de l'Écosse, continuent à être en perte. La division sud-ouest enregistre, en neuf mois, une perte de £ 4.671.000 contre 8.543.000 en 1947. Les mines sont maintenues en activité grâce aux subventions tirées principalement du Midland et du Yorkshire.

Perspectives pour 1949.

L'avenir est assez obscur, aussi bien du côté de l'intérieur que du côté des exportations. Les deux problèmes majeurs sont ceux de la main-d'œuvre et du rendement. Ce qui les rend graves, c'est le rejet par les mineurs de toutes les recommandations faites par le Comité mixte des délégués du Comité National et de l'Union des Mineurs en vue d'une amélioration progressive de la production. Ce Comité, dans son rapport au Ministère du Combustible, résumait comme suit ses vues sur la production en 1949 :

« En bref, la situation est telle que si la production de 1949 n'atteint pas 210 millions de t (non compris les mines à ciel ouvert), il sera impossible, soit de satisfaire aux besoins de la consommation intérieure, soit de continuer les exportations au rythme prévu. Un manquement de l'un ou de l'autre de ces objectifs serait un coup sérieux à l'économie nationale. D'autre part, si l'on dépasse les 210 millions, le surplus aura une valeur inestimable et accélérera la restauration de l'économie nationale. Dans ces conditions, il ne peut y avoir pour l'industrie minière qu'un seul objectif : produire le plus possible ».

Dans la recherche des moyens d'arriver à ces 210 millions de t, soit 11 à 12 millions de plus qu'en 1948, le Comité mixte a concentré son attention sur la productivité au chantier. Sa conclusion principale est que si les facteurs de limitation continuent à prévaloir, le maximum à prévoir pour l'effectif ouvrier au chantier sera de 310.000 hommes à la fin de 1949. Actuellement, il y a 294.000 inscrits et 270.000 travaillant réellement ; le personnel total, fond et surface, devrait s'élever à 736.000 et il n'est que de 724.000, dont 672.000 travaillent effectivement. Quant au programme de 1948, le Gouvernement prévoyait 730.000 hommes. Ces chiffres expriment des vues beaucoup plus réalistes que celles de l'année précédente ; elles sont peut-

être trop modestes si pas défaitistes, mais il ne faut pas perdre de vue que les hommes qui les expriment sont les plus intimement mêlés aux réalités du problème. Pour atteindre le but, ils préconisent : 1°) Le développement des fronts de taille ; 2°) une procédure pour faire monter en grade les ouvriers aussitôt qu'il y a des fronts pour les recevoir ; 3°) relâchement temporaire des règlements sur la qualification des ouvriers à veine ; 4°) emploi d'un plus grand nombre d'ouvriers étrangers ; 5°) réduction de l'absentéisme ; 6°) accroissement du rendement de l'ouvrier/poste de 2,9 à 3 au minimum ; 7°) prolongation au delà du terme prévu (avril) des heures supplémentaires ; 8°) accomplissement des conditions prévues dans la convention de la semaine de cinq jours, spécialement en ce qui concerne la tâche et l'assiduité. L'expérience récente prouve que ces exigences restent dans les possibilités de l'industrie houillère.

Il est impossible de faire des pronostics sur les marchés en 1949. Les tendances qui, dans le temps de paix, pouvaient se discerner et servir de guides aux usiniers, marchands et financiers, sont aujourd'hui voilées ou faussées. Le Comité National va devoir faire face à des problèmes inconnus par suite de l'accroissement de production des pays continentaux et la résurgence de la compétition de la Ruhr et de la Pologne. Même les plans à long terme de reconstruction des houillères britanniques en seront certainement influencés. On peut espérer que l'appel lancé aux ouvriers et aux dirigeants en vue de produire le maximum sortira ses effets en 1949. Il n'est sans doute pas en son pouvoir de dissiper toutes les obscurités dans lesquelles l'industrie se débat, mais si cet appel est entendu, sa mise en pratique contribuera plus que toute autre chose à faciliter le progrès industriel et la restauration nationale.

L. D.

Apprentissage des nouvelles recrues dans les houillères

(Iron and Coal Trades Review, du 14 janvier 1949).

M. J. Barbour, Directeur du Travail à la division écossaise du Comité National du Charbon, a fait une conférence le 17 novembre à l'Association des Colliery Managers à Edimbourg.

Il y a toujours eu une sorte d'éducation des jeunes dans l'industrie minière, mais elle variait de fosse à fosse et ne portait pas le nom d'apprentissage. Une certaine conception régnait avant la nouvelle législation : « On naît mineur, on ne le devient pas ». Il serait injuste cependant de ne pas mentionner quelques initiatives privées en matière d'apprentissage, par exemple celles de la Compagnie Ashington en 1918. C'est le Comité Foster qui a conclu qu'il était nécessaire d'introduire un apprentissage méthodique et surveillé. Dans l'enquête organisée par ce Comité, l'Association des Houillères avait proposé que tout garçon entrant dans la carrière soit soumis, avant de faire un travail productif, à un entraînement préliminaire sous un tuteur spécialement désigné, dans une galerie ou dans un chantier appropriés, de manière à être mis au cou-

rant des principales opérations. Cet apprentissage devait être obligatoire et les jeunes gens recevraient un salaire et leurs frais de voyage ; ensuite, ils auraient à être instruits par un ouvrier expert en matière d'efficiencia et de sécurité.

Le règlement de 1945, embrassant tous les travaux, donne l'impression d'enchaîner la souplesse de la main-d'œuvre. A part l'art. 4 concernant le travail aux tailles, aucune période de contrôle de l'aptitude n'est prévue. Le temps dépendra du genre d'occupation ou du genre de l'ouvrier. Dans la plupart des cas, la durée d'un poste suffirait pour vérifier si l'intéressé est suffisamment exercé et apte à accomplir son travail sans surveillance. En ce qui concerne les jeunes recrues, les règles n° 2 et 3 ont prévu une répartition entre les Offices de l'enseignement et ceux du National Coal Board. Les autorités scolaires ont à fournir, un jour par semaine pendant six mois, un enseignement sur des sujets miniers et d'autres d'intérêt général, en particu-